

Bonjour,

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) vient d'annoncer un délai de 6 mois de plus à la filière de la rénovation énergétique pour se structurer. Cette annonce survient à la suite de la pression effectuée par la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et de la Fédération Française du Bâtiment (FFB). Cette décision a pour objectif d'éviter un blocage potentiel du marché de la rénovation au 1er janvier 2024<sup>[1]</sup>.

En effet, cet allongement permettra aux propriétaires de maisons classés en catégorie F et G (maisons considérées comme passoires énergétiques) de bénéficier encore pendant 6 mois des travaux monogestes avant d'être orientés obligatoirement vers des rénovations d'ampleur. Ainsi, ces logements seront exclus de ces aides pour le remplacement du chauffage seul à partir du 1er juillet 2024.

De plus, une hausse des aides à l'installation des pompes à chaleur est prévue en 2024, et une réduction de 30% des forfaits MPR pour l'installation d'équipements du chauffage au bois est prévue au 1er avril 2024, ce qui montre une claire priorité donnée aux installations de pompes à chaleur.

L'objectif de la réforme de MaPrimeRénov est d'atteindre 200 000 rénovations d'ampleur en 2024, avec un accompagnement par des "Accompagnateurs Rénov" agréés par l'ANAH. Ce programme permettra aux ménages de bénéficier de financements allant jusqu'à 90% de 70 000€ de travaux<sup>[2]</sup>.

" La prolongation de 6 mois accordée à la filière de la rénovation énergétique par le Gouvernement est une mesure positive. Elle offre une opportunité d'éviter un blocage du marché de la rénovation qui aurait pu survenir au 1er janvier. Désormais, la définition d'une rénovation globale - maintenant appelée "rénovation d'ampleur" - a évolué pour être moins ambitieuse mais aussi plus accessible à un nombre important de ménages. Notons également une orientation favorable avec l'augmentation des aides sur les pompes à chaleur (PAC), une décision qui va dans le bon sens, renforçant les incitations à adopter des solutions plus respectueuses de l'environnement." Explique Sylvain Le Falher, cofondateur d'Hello Watt.

Si vous souhaitez approfondir ce sujet, Sylvain Le Falher, Président d'[Hello Watt](#), et ses équipes se tiennent à votre disposition.

#### [A propos d'Hello Watt](#)

Hello Watt, c'est une entreprise en forte croissance : plus de 600 000 utilisateurs accompagnés, un ADN Tech et R&, et un service centré sur la satisfaction clients. C'est surtout une équipe de 180 personnes, déterminée à accélérer la transition énergétique en France et en Europe !

---

<sup>[1]</sup> Communiqué de presse de l'Agence Nationale de l'Habitat (l'ANAH) datant du 6 décembre 2023

<sup>[2]</sup> Communiqué de presse de l'Agence Nationale de l'Habitat (l'ANAH) datant du 6 décembre 2023